Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.9369 — PAI Partners/Wessanen)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2019/C 256/05)

1. Le 23 juillet 2019, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— PAI Partners SAS («PAI Partners», France),

— Koninklijke Wessanen NV («Wessanen», Pays-Bas).

PAI Partners acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble de Wessanen.

La concentration est réalisée par offre publique d'achat annoncée le 11 juillet 2019.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— PAI Partners: société de capital-investissement qui gère et conseille plusieurs fonds détenant des entreprises présentes dans divers secteurs d'activité, tels que les services aux entreprises, les denrées alimentaires et les biens de consommation, les industries généralistes, les soins de santé, la vente au détail et la distribution,

— Wessanen: fourniture et distribution, par l'intermédiaire de diverses filiales, de produits alimentaires, en particulier d'aliments sains et durables, sous ses propres marques et des marques de tiers.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.9369 — PAI Partners/Wessanen

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).